Règlement d'ordre intérieur « Ya qu'à dance »

Cours de danse de ligne (et country) organisés par Ya qu'à dance (association de fait)
Responsable : Véronique Ponchaut
0468/53 29 11 info@pascalvero.be https://pascalvero.be/ya-qu-a-dance.html

1. Activité

Les cours de danse de ligne ont lieu à l'Espace Citoyen place de Lambusart 2 à 6220 Fleurus.
Les cours se donnent les lundis et sont répartis en 2 niveaux :

19h00 : Débutant (0 à 3 ans de danse)*
20h10 : Avancés (de 1 à 5 ans de danse)*
*à titre d'indication.

Après 3 lundis de cours (suivant le calendrier), un lundi d'entraînement commun à tous les niveaux aura lieu de 19h à 21h30.

Professeur : Pascal Dendal diplômé de l'UBPDM, Aurore Dendal.

2. Accès, participation aux cours

Seules les personnes en ordre d'inscription et de paiement peuvent suivre les cours/entraînements. Les nouveaux membres pourront essayer un cours sans être en ordre de paiement.

Les membres sont tenus de respecter les tranches horaires des cours et entraînements. L'accès aux locaux n'est pas autorisé avant la fin de l'activité précédente. Les participants du cours précédent quitteront la salle de cours à la fin du cours sauf s'ils souhaitent suivre plusieurs cours.

3. Inscriptions et paiements

Vous pouvez vous inscrire en ligne via le site ou remplir le formulaire et l'envoyer par mail ou le rendre sur place.
Le paiement se fait pour toute l'année et vous donne accès aux cours et entraînements organisés entre le 1/09/26 et le 31/08/27.

Le paiement se fera de préférence sur le compte BE61 9734 0622 4617 au nom de Ponchaut Véronique ou sur place.

4. Assurance

Vous êtes uniquement couvert par vos assurances personnelles.

5. Règles de vie

Chacun est tenu de :

- Avoir une attitude et un esprit basé sur le sport et le bien-être commun ;
- Limiter l'utilisation des GSM, Smartphones aux urgences.

- Eviter toute forme de violence verbale et/ou physique ;
- Respecter la propreté et l'ordre des locaux ;
- Respecter le matériel et installations à disposition.

Le responsable se réserve le droit de :

- Réclamer une intervention financière à toute personne qui endommagerait les installations et le matériel de la salle ;
- Exclure toute personne dont le comportement serait de nature à nuire physiquement ou psychologiquement à autrui.

6. Respect de la vie privée – Droit à l'image

Les données relatives aux inscriptions sont conservées sur support informatique. Comme prévu par la Loi, chaque personne a le droit de consulter ses propres informations, d'en faire modifier et/ou supprimer le contenu sans devoir se justifier. Ces informations ne peuvent être utilisées que pour la gestion / communication nécessaire au bon déroulement des cours.

Il n'est pas permis de faire des photos/vidéos durant les cours, excepté par le responsable avec l'accord des participants. Lors des entraînements des photos peuvent être prises avec l'accord des participants. Elles ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

7. Perte ou vol

Le responsable décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (disparitions de vêtements, argents ou autres objets) dans les locaux et sur le parking.